



Paris, le 17 avril 2008

REGIME CADRE : PARUTION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

SYNERGIE OFFICIERS a envoyé à chacun de ses adhérents inscrits sur la mailing liste les deux décrets et les trois arrêtés en date du 15 avril, ainsi que la circulaire n°526 du 16 avril 2008 portant application du nouveau régime de cadre du Corps de Commandement.

L'Instruction Générale de l'Organisation du Travail (**IGOT**) sera communiquée très prochainement par la DAPN, et **SYNERGIE OFFICIERS** vous diffusera ce document dès réception. Cette dernière remplace et annule l'ancienne IGOT de 2002, qui ne nécessite pas de parution au J.O.

SYNERGIE-OFFICIERS rappelle que c'est l'IGOT qui contient la notion de

LATITUDE OPERATIONNELLE

arrachée à la collusion de tous les conservatismes (vote contre de l'UNSA/Snop et du Syndicat des Commissaires) pour les OPN. Elle est reconnue comme corollaire à notre nouveau statut de cadre ET désormais gravée dans le marbre !

SYNERGIE-OFFICIERS veillera à la stricte application de ces nouveaux textes dans l'intérêt de TOUS les Officiers de Police.

Ces nouvelles dispositions prennent effet au **1er avril 2008**.

Quant à la nouvelle grille indiciaire des OPN, elle aura aussi un effet rétroactif au **1^{er} janvier 2008**.

Le Bureau National